REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER ARRONDISSEMENT DE VENDOME



Date de convocation : 24 juin 2022
Date d'affichage :

5 juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 27
Présents: 21
Pouvoirs: 4
Votants: 25
Ouorum: atteint

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la salle des fêtes de Montoire sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de Montoire-sur-le-Loir.

Etaient présents: Mme BELLANDE, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CARNET, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DESIGAUD, Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. DURAND, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERINEAU, M. HENRION, M. LANDOIS, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET et M. P. TAFILET

<u>Etaient absents</u>: Mme BARON, Mme BELLANGER (pourvoir à M. P. TAFILET), Mme JUILLIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU), M. MAILLARD, M. MORLE (pouvoir à M. GUERINEAU) et M. VANDECASTEELE (pouvoir à M. DURAND)

Secrétaire de séance : M. LANDOIS

Secrétaire auxiliaire de séance : C. HUREAU

Délibération n° 02.07.2022

AFFAIRES GENERALES : Contrat de sécurité entre la ville de Montoire-sur-le-Loir, la Préfecture et le groupement de gendarmerie départementale dans le cadre du programme « Petites villes de demain »

Le Maire rappelle que la ville de Montoire-sur-le-Loir a été retenue dans le programme national « Petites villes de demain ». Celui-ci prolonge le programme Action cœur de ville en ciblant des communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités, fragilisées par différentes formes de dévitalisation alors même qu'elles exercent des fonctions de centralité essentielles à la cohésion des territoires. Le programme « Petites Villes de Demain » traduit la volonté de l'État de donner à ces collectivités la capacité à définir et à mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre elles afin qu'elles puissent s'engager dans un processus de transformation leur permettant à terme de faire face aux nouveaux défis sociaux, sécuritaires, économiques et environnementaux. La sécurité et la sûreté des territoires constituent un enjeu fort de l'action publique dans les petites villes, autant qu'un vecteur de qualité de vie pour les habitants des territoires. C'est donc naturellement que la Direction générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) a rejoint début 2021 l'offre de services du programme Petites villes de demain, afin d'accompagner au mieux les élus du programme dans la construction d'une offre de sécurité sur mesure. Sur la zone de compétence de la Gendarmerie de Loir-et-Cher, les élus se verront ainsi proposer une offre complète de services, mobilisant pleinement les ressources de la Gendarmerie, à déployer au profit de leurs communes pour ajuster la réponse de sécurité sur leur territoire. L'État, la commune de Montoire-sur-le-Loir et l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de la commune et de son bassin de vie. Les acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leur champ de compétence respectif, mettent en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité. Ils souhaitent par le présent contrat renforcé davantage cette priorité de l'action publique par des engagement forts et réciproques permettant d'assurer la sécurité et la protection du territoire et des populations.

Ce contrat a pour objet de préciser les engagements réciproques de l'État et de la collectivité cocontractante en matière de sécurité. Il s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de demain et de la convention Petites villes de demain signée

entre la commune de Montoire-sur-le-Loir, la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois et l'État le 3 novembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le contrat de sécurité en pièce jointe ;

AUTORISE le maire ou le conseiller délégué à le signer.

La secrétaire de séance auxiliaire

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Cindy HUREAU

Alexandre LANDOIS

Arnaud TAFILET





AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES







# CONTRAT DE SÉCURITÉ

# **ENTRE**

 La commune de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR représentée par son maire M. TAFILE Arnaud

D'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département du Loir-et-Cher, François PESNEAU
- Le commandant de groupement de gendarmerie départementale de Loir-et-Cher

D'autre part,

#### Contexte

Montoire-sur-le-Loir a été retenue dans le programme national « Petites villes de demain ». Celui-ci prolonge le programme Action cœur de ville en ciblant des communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités, fragilisées par différentes formes de dévitalisation alors même qu'elles exercent des fonctions de centralité essentielles à la cohésion des territoires.

Le programme « Petites Villes de Demain » traduit la volonté de l'État de donner à ces collectivités la capacité à définir et à mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre elles afin qu'elles puissent s'engager dans un processus de transformation leur permettant à terme de faire face aux nouveaux défis sociaux, sécuritaires, économiques et environnementaux.

La sécurité et la sûreté des territoires constituent un enjeu fort de l'action publique dans les petites villes, autant qu'un vecteur de qualité de vie pour les habitants des territoires. C'est donc • naturellement que la Direction générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) a rejoint début • 2021 l'offre de services du programme Petites villes de demain, afin d'accompagner au mieux • les élus du programme dans la construction d'une offre de sécurité sur mesure.

Sur la zone de compétence de la Gendarmerie de Loir-et-Cher, les élus se verront ainsi proposer une offre complète de services, mobilisant pleinement les ressources de la Gendarmerie, à déployer au profit de leurs communes pour ajuster la réponse de sécurité sur leur territoire.
L'État, la commune de Montoire-sur-le-Loir et l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de la commune et de son bassin de vie. Les acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leur champ de compétence respectif, mettent en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enfeux de sécurité.

Ils souhaitent par le présent contrat renforcé davantage cette priorité de l'action publique par des engagement forts et réciproques permettant d'assurer la sécurité et la protection du territoire et des populations.

# Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat précise les engagements réciproques de l'État et de la collectivité cocontractante en matière de sécurité. Il s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de demain et de la convention Petites villes de demain signée entre la commune de Montoire-sur-le-Loir, la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois et l'État le 3 novembre 2021.

# Article 2. Une offre de protection sur mesure

Au regard du diagnostic effectué, la gendarmerie décline localement une offre de protection et de sécurité personnalisée et adaptée à la commune de Montoire-sur-le-Loir, incluant l'engagement de moyens et la mise en œuvre d'actions, à savoir :

#### Prévention

# → Engagement des référents ou correspondants sûreté :

- Développement de la vidéo protection : la cellule PTM a réalisé un audit vidéoprotection pour la commune.
- Consultation par les correspondants sûreté de la brigade de Montoire-sur-le-Loir au profit des acteurs économiques locaux.

# → Actions de prévention au profit des personnes vulnérables :

- Prévention au profit des clubs des aînés de la commune : sensibilisation au risque d'internet, les démarchages à domicile, les escroqueries, ...
- Prévention au sein des établissements scolaires :

1ere action auprès des primaires, classe CM1-CM2 : le harcèlement scolaire

2<sup>eme</sup> action auprès des collégiens de 6<sup>ème</sup> : les dangers d'internet. et des rés**éaux** sociaux (nudes, cyber-harcèlement, chantage des prédateurs sexuels...)

3<sup>eme</sup> action auprès des collégiens de 4<sup>ème</sup> en partenariat avec le conseil départemental de l'accès au droit du Loir et cher (CDAD41) présidé par le président du tribunal judiciaire : sensibiliser les jeunes aux violences intra-familiales (dans le couple et à l'encontre des enfants) et aux mineurs et la loi.

- Dispositif de gestion des incivilités à destination des élus : intervention particulière au profit des élus de la commune de Montoire sur le Loir.
- Lutte contre toutes les formes de violences intra-familiales, et particulièrement celles faites aux femmes :

La gestion des procédures de victimes des atteintes dans la sphère familiale fera l'objet d'une attention et d'un traitement privilégié par les militaires de la Gendarmerie de Montoire-sur-le-Loir ayant tous reçu au cours de l'année 2021 une formation dans ce domaine.

Les correspondants territoriaux de prévention de délinquance (CTP) et les commandants d'unité seront des relais auprès des institutions pour permettre la libération de la parole des victimes et utiliseront les différents vecteurs de communication mis à disposition par la commune de Montoire-sur-le-Loir. (Un flyer a été réalisé afin de le mettre à disposition des victimes et de la population dans différents établissements publics, associations et commerces : cf. annexe 2).

 Lutte contre la délinquance des mineurs : des échanges sont instaurés entre la gendarmerie et la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Participation de la gendarmerie, avec la PJJ, à un stage de citoyenneté proposé par la justice dans le cadre d'une réponse pénale.

# Contact

→ Mise en place de patrouilles dédiées au contact avec la population sur le marché, avec les commerçants et lors de manifestations organisées par la municipalité et/ou certaines associations.

Ces patrouilles pourront être trinomées avec la PM de Montoire sur le Loir. Des services en commun pour des contrôles vitesse avec appareil de mesure (Ultralight) pourront être programmés.

→ Espace France Services: Une ouverture est prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2022. La gendarmerie pourra être présente une demi-journée par quinzaine pour apporter des infos, orienter des victimes, prendre des rdv...

Application Panneaux Pocket: Des informations et alertes via l'application « Panneaux Pocket » sur Smartphone seront diffusées par la gendarmerie pour les abonnés. La population, en lien avec les élus, sera sensibilisée sur ce dispositif.

# **Partenariat**

- → Le Lieutenant LAFOND et le Major BULIDON sont les **référents élus** pour la commune de Montoire-sur-le-Loir.
- Le dispositif de **participation citoyenne** sera développé à Montoire-sur-le-Loir. Les référents de quartiers seront contactés individuellement et/ou par l'envoi de sms groupés. Afin que l'effet dissuasif soit optimal, des panneaux de signalisation « participation citoyenne » doivent être placés notamment aux entrées de la commune et des zones pavillonnaires.
- → Les élus seront conviés au centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG) et à la brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) pour leur expliquer concrètement l'intérêt du déport d'images et de la vidéo protection et le fonctionnement du CORG.
- → Limiter le risque terroriste : sensibiliser la police municipale à la détection et au signalement des personnes radicalisées ou en cours de radicalisation. Cette action de prévention sera dispensée par la gendarmerie.
- → Sensibilisation des sapeurs-pompiers et de la police municipale à la sécurité en intervention : Une séance de 4 heures (théorique et pratique) sera proposée au SP implanté à Montoire-sur-le-Loir. Cela consiste à dispenser une formation sur la détection et l'appréhension des situations pouvant se dégrader et sur l'acquisition de réflexes de sauvegarde lors d'intervention face à un public hostile (cf. protocole de prévention et de lutte contre les agressions des sapeurs-pompiers du 41).
- → Sécurité routière : la sécurité routière fait l'objet d'un suivi attentif et partagé auquel les citoyens et associations peuvent être associés en organisant des actions de prévention et

communication tous publics. L'accidentologie et/ou le signalement de dysfonctionnements sont systématiquement étudiés en vue de résoudre, si nécessaire, les causes de ceux-ci. La participation de la police municipale de Montoire-sur-le-Loir aux services organisés par la Gendarmerie sur la commune sera systématiquement recherchée pour renforcer l'action commune des services dans la lutte contre l'insécurité routière.

# Redevabilité

- → **Réunions publiques** organisées en lien avec la mairie. Il s'agit de sensibiliser la population aux risques dans les domaines suivants : atteintes aux biens et aux personnes (notamment les personnes âgées), violences intra-familiales, cybercriminalité, etc...
- → Mise en place d'un questionnaire de satisfaction au niveau de l'accueil de la brigade.

#### Protection

- → Opérations tranquillité vacances (OTV).
- → Opération tranquillité entreprises (OTE).
- → Occupation de la voie publique renforcée par des patrouilles pédestres et VTT.
- → Sécurisation régulière de lieux ou d'événements ciblés : marché et manifestations touristiques.

La police municipale prend en charge les sorties scolaires au niveau du primaire. Le gendarmerie fera des opérations de sécurisation et de prévention aux abords des collèges.

#### Intervention

M. le Procureur de la République de BLOIS a mis en place un GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) axé sur les violences intra-familiales.

Mise en place d'une **stratégie d'action de proximité** par la prise de contact régulière auprès des élus, des commerçants et de la population.

Disponibilités des moyens de la gendarmerie nationale pouvant intervenir dans la commune sous un délai de :

- Appui judiciaire: brigades des recherches (20 mn) et brigade départementale de renseignement et d'investigations judiciaires à Blois (55 minutes). Section de Recherches d'Orléans (45) (80 minutes).
- Unité d'intervention : peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie à Vendôme (15 min).
- Brigade Motorisée de Vendôme (15 minutes).

- Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG) de St-Laurent Nouan 41 (60 min).
- Antenne GIGN de Tours (37) (45 min).
- Équipe cynophile (en fonction de l'équipe de permanence)
- Section aérienne de la gendarmerie à Tours (20 min).

# Lutter contre l'économie souterraine et les trafics de stupéfiants

- → Les halls d'immeuble ne sont pas occupés à Montoire-sur-le-Loir mais une relation doit être nouée avec le bailleur Terres de Loire Habitat (TDLH) pour la gestion d'éventuels faits de délinquance.
- Des actions en tenue, en civil et avec une équipe cynophile-recherche de stupéfiants seront régulièrement organisées.

# Lutter contre les cambriolages et les incivilités

- → Organisation régulière de **réunions publiques de sensibilisation.**
- L'application Panneau Pocket de la communauté de brigades de Montoire sur le Loir et de la compagnie de Vendôme est active. La mairie peut également communiquer sur ce support.
- → Animation de la participation citoyenne si mise en place.
- → Assister les élus afin qu'ils mettent en œuvre plus régulièrement le **dispositif du** Rappel à l'ordre (article L.132-7 du code de la sécurité intérieure, qui donne pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune). Cette intervention du maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs.

# Article 3. Une collectivité qui s'engage

La collectivité territoriale contractante s'engage à soutenir l'action de l'Etat en intégrant notamment les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres.

- → Encourager la mise en place du dispositif de participation citoyenne (notamment via une meilleure visibilité du dispositif).
- → Diffuser et relayer les messages de prévention de la Gendarmerie (encart sur le journal local, affichage public sur panneau place Clémenceau, site internet des municipalités).

- → Souscrire à un abonnement Panneau Pocket permettant de diffuser rapidement des messages de sensibilisation et d'alerte personnalisés au profit des habitants de la commune.
- → Faire remonter les renseignements pouvant intéresser la Gendarmerie.
- → Faciliter l'accès à la réserve opérationnelle de la gendarmerie aux agents communaux.

# Article 4. Comité de pilotage

Chaque partie contractante désignera un représentant d'un niveau correspondant à l'assiette territoriale concernée et au champ des objectifs retenus.

Le comité de pilotage a pour mission de :

- Fixer des objectifs précis
- Valider les orientations
- · Suivre la mise en œuvre du contrat

Ce comité est présidé par Monsieur Tafilet, maire de Montoire-sur-le-Loir.

La gendarmerie est représentée par le commandant de la brigade de gendarmerie de Montofrésur-le-Loir

Le préfet de Loir-et-Cher est informé des réunions du comité de pilotage. Il peut y etre représenté en tant que de besoin.

Un bilan est élaboré. Il est transmis aux signataires du présent contrat et représenté en comi de projet Petites Villes de Demain.

# Article 5. Durée et fonctionnement général de la convention

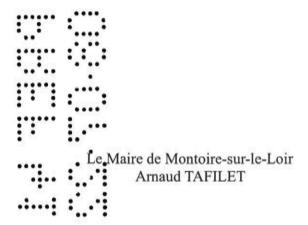
Le présent contrat est signé pour une durée de trois ans, à savoir jusqu'au XX. Les signataires se réunissent tous les ans pour dresser un bilan de la mise en œuvre.

Le présent contrat peut être dénoncé à tout moment par lettre recommandé avec accusé de réception par chacune des parties.

Fait en 3 exemplaires,

A Montoire-sur-le-Loir, le XXX

# Le Préfet de Loir-et-Cher, François PESNEAU



Le colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Loir et Cher